



Demande de passeport biométrique

DEMANDES ET RETRAITS UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS LES :

- ↳ Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi : de 9h00 à 11h30 et de 14h à 17h30
- ↳ Mercredi : de 9h00 à 11h30 et de 14h à 19h00

FOURNIR LES PIÈCES SUIVANTES (DOCUMENTS ORIGINAUX) :

Pré-demande sur le site de l'Agence Nationale des Titres Sécurisés (ANTS) www.ants.gouv.fr. Possibilité d'acheter les timbres fiscaux. **ATTENTION** : vérifiez que vous avez bien le N° de pré-demande en votre possession.

- Copie intégrale de l'acte de naissance** (moins de 3 mois).
- ↳ pour les mineurs
 - ↳ si carte d'identité **et** passeport périmés depuis plus de 2 ans.
 - pas nécessaire si le demandeur est né à Clermont-Ferrand, Riom, Issoire ou Chamalières (COMEDDEC)

1 photo d'identité récente (moins de 6 mois), en couleurs aux normes passeport et **non découpée**, de face, expression neutre, bouche fermée, visage dégagé (pas de lunettes, frange et cheveux ramassés, boucles d'oreilles discrètes...)

1 original de justificatif de domicile récent (moins de 6 mois) au nom du demandeur :

- ↳ Avis d'imposition ou de non-imposition,
- ↳ Quittance de loyer non manuscrite,
- ↳ Facture d'électricité, de gaz, ou d'eau du lieu de consommation
- ↳ Facture de téléphone fixe ou portable

Si le demandeur est hébergé :

- ↳ carte d'identité de l'hébergeant,
- ↳ + attestation de l'hébergeant certifiant que le demandeur réside chez lui depuis 3 mois
- ↳ + justificatif de domicile de l'hébergeant

Timbres fiscaux (disponibles en bureau de tabac ou Trésorerie) ou timbre dématérialisé : timbres.impots.gouv.fr

- ↳ 86 € pour une personne majeure (passeport valable 10 ans)
- ↳ 42 € pour les mineurs à partir de 15 ans (passeport valable 5 ans)
- ↳ 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans (passeport valable 5 ans)

Ancien passeport pour les cas de renouvellement + 1 copie OU déclaration de perte ou de vol (le cas échéant)

Carte Nationale d'Identité

- ↳ du demandeur,
- ↳ des **deux parents** pour une personne mineure,
- ↳ ou la déclaration de perte ou de vol le cas échéant

Jugement de divorce fixant les conditions d'exercice de l'autorité parentale et/ou du nom d'usage + justificatif de domicile des **deux** parents en cas de garde alternée.

POUR LES CAS PARTICULIERS, CONTACTER LA MAIRIE DES MARTRES-DE-VEYRE,
Place Alphonse Quinsat 63730, au 04.73.39.90.75

À RÉCEPTION DU SMS INDIQUANT L'ARRIVÉE DE VOTRE PASSEPORT,
IL EST **IMPÉRATIF** DE PRENDRE RENDEZ-VOUS POUR LE RETIRER.

PRÉSENCE **OBLIGATOIRE** DU DEMANDEUR POUR PRISE D'EMPREINTES (même mineur)